

DÉONTOLOGIE DES AGENTS PUBLICS



1 jour (à titre indicatif)

APPRÉHENDER LE NOUVEAU CADRE INSTITUTIONNEL

La loi relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires a été publiée au Journal officiel le 21 avril 2016. Ce texte précise ou rappelle les valeurs et les règles régissant le comportement des agents publics, dans un objectif d'exemplarité et afin de servir au mieux l'intérêt général.

PROGRAMME INDICATIF DE LA FORMATION INTRA

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU CORPUS LÉGISLATIF RELATIF À LA DÉONTOLOGIE

- › Les précédents législatifs : Loi du 13 juillet 1983 et Loi du 12 avril 2016
- › Les décrets d'application de la loi : décret du 27 janvier 2011, 10 avril 2017, 9 mai 2017/ 23 février 2018
- › Le droit souple : les chartes de déontologie

LA "GOUVERNANCE" EN MATIÈRE DÉONTOLOGIQUE

- › La commission de déontologie
- › La Haute Autorité pour la transparence de la vie publique
- › Les chefs de service
- › Le référent déontologue : quelle missions ?
- › Les représentants d'intérêts
- › Les lanceurs d'alerte et leur protection

LE RESPECT DES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES PAR LES AGENTS PUBLICS

- › Les différentes définitions
- › Le devoir de loyauté
- › Le devoir de réserve
- › Le devoir de discrétion professionnelle
- › Le respect de la laïcité
- › La prévention des conflits d'intérêts
- › L'interdiction du cumul d'activités : quelles dérogations prévue par les textes ?

Échanges avec les participants sur l'appréhension de leurs obligations dans la vie professionnelle

LA MÉCONNAISSANCE DES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES ET LEUR SANCTION

- › La typologie des sanctions : pénales et disciplinaires
 - › Le regard de la jurisprudence administrative en la matière
- Études de cas de jurisprudences récentes sur les conflits d'intérêts

OBJECTIFS

- Connaître le nouveau cadre institutionnel de la déontologie et ses implications dans le fonctionnement des services.
- Appréhender les règles déontologiques et ses enjeux.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

- Une formation basée sur l'interaction : des échanges "Questions/Réponses" tout au long de la formation
- Une formation animée par un consultant expert en droit de la fonction publique

PROFIL DES PARTICIPANTS

Tout agent public titulaire ou contractuel
Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation
Évaluation à chaud et à froid

MODALITÉS PRATIQUES

Réf : XMO_2018_09_30_1903
Formacode : 13041 /
Formation intra sur-mesure : le contenu pédagogique, les modalités de réalisation et la tarification font l'objet d'une proposition personnalisée. Votre demande est traitée en temps réel par une équipe dédiée qui vous accompagne dans le suivi de votre formation.